

ACTIVITÉS PHYSIQUES
DE NATURE



La grimpe d'arbres



SPORT

Auteurs

PRNSN - Pôle ressources national sports et nature

Public

À partir de 7 ans

Nombre de participants

Environ 10 enfants

Nombre de séances

1

Durée

2 h

Temps de préparation

☺☺

Présentation générale

La grimpe encadrée dans les arbres (GEA) est une activité physique et éducative de nature pratiquée sur un support vivant : l'arbre. Elle consiste à découvrir le milieu arboré, à grimper et se déplacer dans les arbres à l'aide des branches et de techniques de cordes spécifiques.

Programme des séances

Séance unique : la grimpe d'arbres

SÉANCE UNIQUE

La grimpe d'arbres

2 à 3 animateurs niveau BAFA ou intervenants extérieurs | 2 h



MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Tenue adaptée à l'activité grimpe : vêtements peu fragiles, baskets ; prévoir de quoi s'hydrater, trousse de premiers secours, téléphone, liste des numéros de première urgence.



AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Sur des sites propices et autorisés : arboretum, parcs, zones vertes urbaines, cours d'école, etc. L'utilisation des arbres doit être soumise à déclaration et/ou autorisation. Certains arbres remarquables peuvent bénéficier de mesures spécifiques de classement et de protection (arbres très anciens ou espèces rares et fragiles).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Favoriser une pratique sportive de nature en extérieur et de proximité : permet aux enfants de s'initier à une pratique physique d'escalade en extérieur à proximité du centre, de l'école (car les arbres sont partout) et à moindre coût ; favorise la découverte d'une grande variété de sites.
- Favoriser l'apprentissage à la sécurité active et à la solidarité : la découverte de cette activité nécessite le respect de consignes de sécurité et la mise en œuvre de technique que chacun doit s'approprier. À l'instar de nombreuses activités de cordes, la grimpe d'arbres se déroule le plus souvent en binôme, valorise l'esprit de groupe, la solidarité, l'entraide et la responsabilité de l'autre.
- Développer une motricité spécifique : la pratique de cette activité demande de l'équilibre et de la coordination. L'accès aux premières branches de l'arbre et la progression verticale dans celui-ci font appel à des techniques d'escalade qui peuvent être relativement simples (aménagements), facilitant ainsi l'accès de tous.
- Découvrir le milieu forestier, l'arbre en nature ou en ville, apprendre à le lire, à le comprendre, à le protéger : être acteur de son activité en permettant au pratiquant de s'initier et de comprendre son environnement naturel de proximité. Inscrire l'activité dans une finalité d'éducation à l'environnement. Envisager l'arbre comme un être vivant à respecter et percevoir son rôle dans le milieu naturel. Sensibiliser, éduquer à la notion d'impact sur l'environnement.
- Favoriser une grimpe réfléchie : permettre au pratiquant de choisir son arbre en fonction de sa sensibilité (difficulté, accessibilité, esthétique, panorama, essence...).

Ces finalités éducatives de la grimpe d'arbres peuvent vous aider à élaborer votre projet pédagogique.

PRINCIPE ET DÉROULEMENT

L'objectif est de grimper jusqu'à la cime d'un arbre, en sécurité, se déplacer dans ses houppiers, observer, découvrir les milieux arborés, se découvrir soi-même, connaître l'écologie des arbres et acquérir un comportement respectueux de la nature.

La pratique de l'activité doit faire l'objet d'un diagnostic préalable de la santé des arbres utilisés (un arbre malade étant un arbre potentiellement dangereux) effectué par un professionnel. En cas de besoin, le professionnel procède à une « purge sélective et raisonnée » des bois morts de l'arbre susceptibles d'être dangereux pour le public.

RÔLE DU DIRECTEUR

Proposer des activités en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique.

ÉTAPE 1 : AVANT LA SÉANCE

Intégrer le projet de l'activité « grimpe d'arbres » dans le projet pédagogique.

Informers les parents de la nature exacte du projet (autorisation parentale obligatoire).

S'assurer que les enfants sont en capacité de participer à l'activité.

S'assurer que le professionnel ou les bénévoles sont en capacité réglementaire d'encadrer (qualification fédérale, diplôme d'État, carte professionnelle, assurance, récépissé de déclaration à la DDCSPP du département du lieu d'exercice).

ÉTAPE 2 : AVEC LE OU LES INTERVENANT(S)

Informers le ou les intervenant(s) des objectifs du projet éducatif et prendre connaissance des attentes des éducateurs qui vont encadrer l'activité.

Définir avec les éducateurs sportifs et les animateurs le rôle de chacun : avant, pendant et après l'activité.

RÔLE DE L'ANIMATEUR EN PRÉSENCE D'UN ENCADRANT DIPLÔMÉ

ÉTAPE 1 : AVANT LA SÉANCE

Préparer le projet avec les enfants : connaissance de l'activité, du matériel, découverte de l'arbre, de son écologie, de son rôle dans le milieu naturel, de son exploitation, et s'assurer que tous les enfants sont en capacité de participer.

ÉTAPE 2 : PENDANT LA SÉANCE

Aider à l'encadrement en participant à la sécurité active du groupe. En cas de rotation de groupes d'activité, proposer des animations en lien avec le projet aux enfants qui ne sont pas en activité.

ÉTAPE 3 : APRÈS LA SÉANCE

Réaliser un bilan avec les jeunes et les intervenants de l'activité. Donner à voir les « exploits » des enfants aux parents.

CONSEILS

L'éducateur de grimpe d'arbres est garant de la sécurité de son public et doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif. Il est également le garant des principes déontologiques et éducatifs liés à cette activité (rapport à l'arbre, au support vivant, à la dynamique d'écosystème, adaptation aux capacités du public encadré).

Les conditions d'encadrement de cette activité contre rémunération sont précisées par l'instruction n° 09-089 du ministère chargé des Sports.

LIEN

[Autres ressources pédagogiques du PRNSN.](#)